



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC 96-11

12 octobre 2006
Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées à la
quatre-vingt-seizième session du
Conseil international du Café**

25 – 29 septembre 2006

1. Le Conseil international du Café s'est réuni du 25 au 29 septembre 2006 sous la présidence de M. Saint-Cyr Djikalou (Côte d'Ivoire).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour provisoire

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-96-0 Rev. 1 et il a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Voix et pouvoirs

Point 2.1 : Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2005/06

3. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 29 septembre 2006 et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2005/06 figurant dans le document EB-3895/06 Rev. 7.

**Point 2.2 : Répartition initiale des voix au sein du Conseil
pour l'année caféière 2006/07**

4. Le paragraphe 5 de l'Article 13 de l'Accord dispose que le Conseil répartit les voix au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions pertinentes de l'Article 13, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont réparties sur la base de leurs exportations et importations respectives pendant les quatre années civiles précédentes (documents ED-1997/06 Rev. 1 et ED-1998/06 Rev. 1).

5. Le Secrétaire a présenté le document EB-3918/06 dans lequel figure la répartition des voix initiale pour l'année caféière 2006/07, sur la base de la participation actuelle à l'Accord international de 2001 sur le Café. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2006/07, qui servira à la mise en recouvrement des cotisations.

Point 2.3 : Pouvoirs

6. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport verbal sur les pouvoirs présenté par le Secrétaire, qui a ultérieurement été diffusé, accompagné de la liste des délégations, sous la référence ICC-96-10.

Point 3 : Admission d'observateurs

7. Le Directeur exécutif a déclaré que conformément à la demande formulée par le Conseil à sa 95^e session en mai 2006, le Secrétariat a préparé un projet de procédures d'admission d'organisations non gouvernementales à titre d'observateur aux sessions du Conseil (document WP-Council No. 141/06). Deux organisations qui n'avaient pas précédemment été admises aux sessions du Conseil ont déposé des demandes de statut d'observateur, accompagnées de justificatifs : Oxfam et la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA). Ces deux organisations s'intéressent de près aux questions ayant trait au café et travaillent avec des petits producteurs et le Directeur exécutif a recommandé qu'elles soient admises à cette session en tant qu'observateurs. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'admettre Oxfam et la FIPA à titre d'observateurs à la 96^e session du 25 au 29 septembre 2006. Le Conseil a noté que le document WP-Council No. 141/06 contenant le projet de procédures d'admission d'observateurs serait examiné ultérieurement dans la semaine.

Point 4 : Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café

8. Le Directeur exécutif a présenté le document EB-3886/05 Rev. 2 dans lequel figure un rapport sur la participation à l'Accord. Il a déclaré qu'au 25 septembre 2006, l'Organisation comptait 75 Membres représentant 45 pays exportateurs et 30 pays importateurs. Le Panama est le dernier Membre qui a adhéré à l'Organisation et parachevé les procédures en déposant un instrument d'adhésion le 26 juillet 2006. En outre, le Ghana, qui appliquait l'Accord à titre provisoire, a déposé un instrument de ratification le 31 mai 2006. S'agissant des pays de l'Union européenne, la Slovaquie et la Pologne ont déposé des instruments d'adhésion le 1 juin et le 15 septembre 2006 respectivement. Le représentant de la Finlande a informé le Directeur exécutif que son pays attendait le résultat des discussions sur l'avenir de l'Accord avant d'entamer les procédures d'adhésion. Le Directeur exécutif a

déclaré que, s'agissant des pays non membres, le Comité national du café du Pérou l'avait récemment informé que la question de l'adhésion était actuellement examinée avec le Gouvernement. Il serait important de poursuivre les efforts diplomatiques pour encourager le Pérou à adhérer de nouveau à l'Organisation et il aura besoin de l'aide de plusieurs Membres à cet égard. Les représentants de Timor-Leste, qui a déposé une demande d'adhésion, assistent à la session du Conseil pour la première fois. En ce qui concerne la Chine et la Fédération de Russie, le Directeur exécutif poursuit ses contacts avec les représentants de ces pays et, s'agissant du Canada, aucun progrès n'était à signaler en dépit du soutien de l'industrie canadienne du café.

9. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a souhaité la bienvenue au Panama, 75^e Membre de l'Organisation, en notant que le Gouvernement prenait les mesures nécessaires pour fournir à l'OIC les renseignements et autres concernant l'adhésion. Il a également souhaité la bienvenue aux représentants de Timor-Leste. Le Conseil a remercié le Ghana, la Pologne et la Slovaquie d'avoir parachevé les procédures nécessaires et a noté que les autres pays de l'Union européenne s'efforçaient de parachever les procédures d'adhésion.

Point 5 : Situation du marché du café

10. Le Directeur exécutif a présenté un rapport sur la situation du marché en août 2006 ainsi que le document ICC-96-7 dans lequel figure un rapport sur l'évolution du marché du café pendant l'année caféière 2005/06. Il a déclaré que la reprise des prix du café enregistrée en 2005 s'était poursuivie pendant les premiers mois de 2006, en dépit de quelques corrections à la baisse, le prix indicatif composé de l'OIC s'établissant en moyenne à 101,20 cents EU la livre en janvier 2006. Ce niveau a représenté une nette amélioration par rapport aux moyennes de 58,08 cents en janvier 2004 et de 54,04 cents en janvier 2003. Le prix indicatif composé moyen pour l'année caféière 2005/06 s'est établi à 91,43 cents EU la livre contre 85,30 cents pour l'année caféière 2004/05 et 57,77 cents pour 2003/04. Cette évolution des prix semble traduire une reprise après les années de crise des économies caféières des pays exportateurs, mais les prix demeurent inférieurs à ce qu'ils étaient il y a quinze ans lorsque le prix indicatif composé s'établissait aux environs de 1,20 dollar EU. En outre, les gains de prix des caféiculteurs ont été tempérés par des facteurs comme la dépréciation du dollar et l'augmentation des prix des produits pétroliers. Au cours des derniers mois de l'année caféière 2005/06 le prix du Robusta s'est nettement relevé, réduisant l'écart avec les Autres doux, la production étant touchée par des facteurs comme les conditions climatiques et les difficultés internes telles l'absence d'investissements dans le secteur du café. L'évolution des fondamentaux du marché a marqué la fin de l'offre excédentaire chronique qui a caractérisé le marché du café pendant les années de crise et le retour à une situation d'équilibre relatif entre l'offre et la demande, situation qui favorise le maintien durable des prix. Les pays importateurs et les pays exportateurs ont prélevé sur leurs stocks. Les informations officielles ont manqué sur les stocks des pays exportateurs mais, selon des indications, certains pays ont prélevé sur leurs stocks pour honorer leurs

exportations. Il est peu probable que les stocks de clôture dans les pays exportateurs à la fin de la campagne 2005/06 étaient supérieurs à 20 millions de sacs. Les stocks dans les pays importateurs ont été estimés à 19,8 millions de sacs à la fin décembre 2005. La production avait baissé dans de nombreux pays exportateurs qui ont été gravement touchés par la longue période de faiblesse des prix. La consommation s'est maintenue à un bon niveau ce qui a accru les pressions sur les stocks. La consommation intérieure des pays exportateurs contribue à l'équilibre du marché, avec une estimation de 30,38 millions de sacs en 2005/06 contre 29,36 millions en 2004/05. La production mondiale de la campagne 2005/06 a été de 106,86 millions de sacs pour une demande totale estimée à 117 millions de sacs pour 2006, contre 115 millions en 2005. Toutefois, le marché est demeuré sensible aux mouvements imprévisibles de nature spéculative. En conclusion, il a déclaré que l'évolution du marché pendant l'année caféière 2005/06 semblait avoir contribué à la reprise des prix du café et confirmé la fin de la crise de l'industrie du café dans les pays exportateurs.

11. Le Conseil a remercié le Directeur exécutif pour son rapport riche d'enseignements. Il a pris note du document ICC-96-7, de la Lettre du Directeur exécutif d'août 2006 et du document WP-Board No. 1010/06 dans lequel figure l'estimation officielle finale de la campagne 2005/06 du Brésil et la troisième estimation de la production pour 2006/07, selon laquelle la production de la campagne 2006/07 serait de quelque 41,57 millions de sacs.

Point 6 : Avenir de l'Accord de 2001

12. Le Conseil a pris note du document WP-Council No. 140/06 Rev. 4 dans lequel figure un récapitulatif actualisé des propositions des Membres reçues à ce jour, et du document WP-Council No. 142/06 qui résume les domaines d'accord et de désaccord ainsi que les difficultés administratives et financières qui se sont posées au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord de 2001. Plusieurs contributions ont été reçues depuis la dernière réunion dont celles du Burundi (document WP-Board No. 1007/06 et additif), du Cameroun (document WP-Board No. 1009/06), de la CE (document WP-Board No. 1006/06), du Guatemala, du Costa Rica et d'El Salvador (document WP-Board No. 1018/06), du Honduras (document WP-Board No. 1014/06), du Kenya (document WP-Board No. 1017/06), de Madagascar (document WP-Board No. 1008/06), des États-Unis d'Amérique (document WP-Board No. 1013/06) et du Viet Nam (document WP-Board No. 1004/06). En outre, des contributions supplémentaires ont été distribuées à la réunion, dont les communications de l'Équateur (document WP-Board No. 1021/06), du Nigéria (document WP-Board No. 1019/06) et de la Tanzanie (document WP-Board No. 1020/06). Ces propositions ont été présentées au Conseil par les représentants des pays concernés. Le Conseil a noté que l'Union européenne réaffirmait son souhait que les organismes internationaux de produits (OIP) jouent un rôle important et, eu égard à la nécessité de coordonner sa position avec tous ses Membres, qu'elle se réservait le droit de faire des propositions supplémentaires pendant les discussions sur cette question.

13. Le Conseil a pris note de ces documents et de la demande que les Nations Unies participent aux discussions sur l'Accord afin d'éviter des difficultés ultérieures. Il a noté que plusieurs Membres d'Amérique latine s'étaient réunis à New York pour discuter de l'avenir de l'Accord et examiner comment on pourrait progresser. Aucune discussion de fond sur l'Accord n'a eu lieu mais il a été décidé qu'il pourrait être utile de classer les propositions par thèmes, sur la base de cinq domaines : objectifs ; membres et voix ; efficacité des délibérations et prise de décisions ; questions structurelles et administratives et domaines nouveaux et élargis de travail. Sur la base de l'expérience acquise lors de la négociation de l'Accord de 2001, ces pays ont suggéré qu'il pourrait être utile de créer un groupe de travail ouvert à tous les Membres, qui travaillerait entre maintenant et mai 2007 pour examiner l'Accord et les propositions, puis soumettrait des recommandations au Conseil.

14. Le Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) a déclaré que le CCSP avait discuté de l'avenir de l'Accord de 2001 lors d'une réunion extraordinaire le 24 septembre 2006. Ses conclusions et recommandations sont résumées dans le document PSCB No. 93/06, et il a présenté les points principaux dans un exposé à l'aide de diapositives (le texte de cet exposé a été distribué à la réunion). Le Conseil a pris note de cet exposé et a remercié le CCSP de sa précieuse contribution.

15. Le Conseil a décidé de passer en revue le récapitulatif des propositions des Membres figurant dans le document WP-Council No. 140/06 Rev. 4.

Section 1 – Objectifs/mission : On a fait valoir qu'il faudrait tenir compte de l'évolution de la situation depuis le début de l'Accord de 2001, notamment de la crise internationale du café, des nouveaux marchés et plans de certification liés à la durabilité. C'est l'occasion pour l'OIC de se donner un rôle plus spécifique et plusieurs délégations ont proposé de modifier les objectifs ou d'en inclure de nouveaux. D'autres délégations ont considéré que, d'une manière générale, les objectifs étaient suffisamment complets. Pendant la réunion, l'Ouganda a proposé d'introduire deux éléments nouveaux dans l'Article premier afin de donner à l'OIC le mandat de promouvoir ces activités : l'importance de la recherche-développement et de la science, et l'assistance d'urgence. L'Indonésie a également suggéré d'apporter des amendements : 2 bis) : intensifier la participation des petits exploitants au marché mondial du café afin de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs du millénaire en matière de développement ; modifier l'objectif 7) comme suit "De promouvoir, d'encourager et d'augmenter la consommation du café et la diversification des produits" et modifier l'objectif 9) comme suit "De promouvoir la capacité de production et les normes de qualité" afin de renforcer le secteur mondial du café dans un marché concurrentiel. Le Conseil a noté qu'un consensus semblait se dégager sur la valeur d'une déclaration de mission et que plusieurs délégués avaient suggéré d'examiner la proposition du CCSP à cet égard. Il a également noté le point souligné par le Brésil que l'augmentation de la consommation mondiale de café était un moyen important pour assurer le dynamisme de l'économie caféière

et la distribution des bénéfices tout au long de la chaîne du café, et que ce point pourrait être reflété dans la déclaration de mission. La satisfaction du consommateur suscitait également de l'intérêt.

Section 2 – Marche du café/Prix rémunérateurs : On a fait valoir que les efforts visant à éliminer les obstacles au commerce du café étaient un moyen important d'aider les producteurs en valorisant leur produit. Il est également important d'identifier les tendances du marché de façon à préserver la bonne santé de l'économie caféière.

Section 3 – Information/recherche : Plusieurs délégués ont évoqué l'importance d'un renforcement du rôle de l'OIC en tant que centre mondial d'information, recherche et études. L'information est essentielle pour assurer l'équilibre d'un marché pouvant profiter à tous les participants. L'OIC ne peut diffuser de l'information que dans la mesure où ses Membres lui fournissent des données exactes dans les délais requis, et la volonté politique de fournir ces données est essentielle pour assurer le bon fonctionnement du marché. Plusieurs délégués ont souligné l'importance du maintien du système des prix indicatifs, qui n'est plus lié au système des contingents ; il s'agit d'un outil précieux pour les analystes et d'une source importante de données historiques. Le Conseil a noté que les États-Unis ont proposé un nouvel article sur la diffusion de l'information ; bien que les prix indicatifs composés n'y soient pas mentionnés spécifiquement, ce pays est en faveur du maintien et de l'élargissement des travaux sur les prix.

Section 4 – Statistiques : Le Conseil a noté que le Nigéria proposait de modifier l'Article 29 4) pour permettre aux Membres d'informer le Conseil de leurs difficultés et de demander une assistance technique (voir le document WP-Board No. 1019/06) ; il a également noté que, dans son rapport au Conseil, le Président du Comité des statistiques a formulé des suggestions relatives aux priorités futures dans ce domaine. La fourniture de statistiques est essentielle pour assurer la transparence et l'équilibre du marché du café.

Section 5 – Projets : Le Conseil a noté qu'il était important d'examiner les projets en fonction des observations sur les priorités formulées par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) à l'atelier FCPB/OIC du 27 septembre. Les États-Unis ont proposé un nouveau chapitre sur les projets pour renforcer la visibilité de cette activité. Certains délégués ont soutenu cette proposition en raison de la grande importance des travaux sur les projets ; toutefois, d'autres ont considéré qu'il ne serait pas nécessaire d'inclure explicitement dans l'Accord les procédures des projets. Ce domaine pourrait être renforcé en adaptant les directives existantes ou les documents concernant la stratégie. La proposition visant à faciliter l'accès à l'information sur le crédit et sur les outils de gestion des risques est intéressante. Le Conseil a noté que l'Indonésie souhaiterait que le Groupe de travail évalue sa proposition d'autofinancement des projets afin de réduire les coûts budgétaires de préparation des projets.

Section 6 – Promotion/consommation : Il a été suggéré d'employer l'expression "développement du marché" pour cette activité. Les approches clés comprennent notamment la promotion de l'information sur les bienfaits du café pour la santé, la diffusion d'information auprès de la profession médicale et l'amélioration de la qualité pour assurer la satisfaction du consommateur. On ne peut pas augmenter la consommation si le niveau de vie est trop faible pour que les gens puissent se permettre d'acheter du café. Il a également été suggéré que les Membres examinent la proposition du Brésil d'une étude de faisabilité sur la création d'une taxe prélevée sur la commercialisation du café au bénéfice d'un fonds du type "American Checkoff" à l'appui de la promotion.

Section 7 – Santé : Le Kenya a proposé d'inclure une disposition sur l'OTA et les questions sanitaires (voir le document WP-Board No. 1017/06). Il serait utile de déterminer à quel point le café doit être renvoyé aux exportateurs s'il contient des résidus. Un autre délégué a souligné l'importance des travaux de la FAO pour élaborer le nouvel outil de formation "Les bonnes pratiques agricoles et de production industrielle dans la filière du café". Il est important d'éviter l'introduction d'une législation sur le café vert et de prendre des mesures préventives. Le risque de la trachéomycose est une autre question qui doit être traitée de toute urgence.

Section 8 – Qualité : Le Viet Nam a souligné qu'une nouvelle définition de la qualité était nécessaire. Un autre Membre a noté l'importance de la qualité et de la sécurité alimentaire ; l'OIC devrait jouer un rôle plus important et aider les pays producteurs à améliorer la qualité au moyen d'une assistance technique et d'information, particulièrement en ce qui concerne les questions phytosanitaires. L'importance des projets pour améliorer la qualité et la nécessité pour les producteurs de recevoir des prix rémunérateurs et de tirer profit de la qualité ont également été soulignées. On a fait valoir que l'OIC examinait une harmonisation des normes de qualité. Il est nécessaire de disposer de directives claires sur la qualité et que les consommateurs les acceptent pour améliorer la rémunération. On s'est également inquiété du respect par les pays producteurs des normes de sécurité alimentaire fixées par les pays consommateurs mais il faut considérer que cela nécessite des dépenses.

Section 9 – Secteur privé : Le Conseil a noté que le CCSP avait soumis des propositions sur l'avenir de l'Accord et qu'il serait important que le Groupe de travail les examine (document PSCB No. 93/06). S'agissant de la représentation des petits producteurs au sein du CCSP, on a fait valoir que cet organe était composé d'associations démocratiquement reconnues représentant les petits producteurs. Ce système fonctionne bien et il n'est pas nécessaire d'en modifier la structure. On a également fait valoir que le rôle de l'OIC n'était pas de créer des catégories spéciales de Membres. L'Éthiopie a souligné que la question des petits exploitants devrait être clairement définie dans l'Accord. Il s'agissait d'un domaine qui relevait de la compétence du secteur privé.

Section 10 – Durabilité : Pas d'observations supplémentaires.

Section 11 – Structure/Dispositions institutionnelles et juridiques : Pas d'observations supplémentaires.

Section 12 – Questions liées à l'organisation et à la prise de décisions : Le Conseil a noté que les États-Unis souhaitaient inclure une disposition stipulant que la prise de décisions se ferait par consensus plutôt que de modifier les catégories de membres ou de supprimer le vote. S'agissant du système de vote, le Conseil a noté que les pays importateurs devraient en discuter pour examiner la façon dont la question des incidences financières devrait être traitée. On a fait valoir que la proposition visant à supprimer le Comité exécutif et à tenir une seule session du Conseil par an pourrait réduire les possibilités de consultations sur les questions ayant trait au café. Une autre solution pourrait être de tenir une seule réunion du Comité exécutif en mai pour passer en revue les travaux de l'Organisation et une seule session du Conseil en septembre. Un autre Membre a noté que le Conseil pouvait déléguer certains travaux au Comité et qu'il était plus facile de parvenir à une décision au sein d'une instance réduite. Si le Comité exécutif n'existait pas, le Conseil devrait créer des comités supplémentaires. Il est important que les Membres participent à la prise de décisions et la procédure actuelle de réunion tous les quatre mois permet au Secrétariat de garder un contact régulier avec les Membres et de suivre les questions importantes comme les projets. La question de la répétition des efforts et des compétences doit être réglée. On a également fait valoir que les procédures en vigueur réduisaient l'efficacité du Secrétariat. Un financement est nécessaire pour les activités comme l'amélioration des statistiques, mais le budget ne couvre que les dépenses de traitement. Pour que le Secrétariat soit en mesure d'appliquer efficacement une stratégie, une décision doit être prise sur le financement des activités clés.

Section 13 – Technologie et innovation : Pas d'observations supplémentaires.

Section 14 – Procédures : Le Conseil a noté que de nombreux délégués considéraient que l'Accord devrait subir quelques modifications et que le texte en vigueur pourrait être amélioré au moyen d'amendements. D'autres ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de faire des modifications importantes ; l'Accord était assez complet et certaines modifications proposées pourraient être apportées par le biais de décisions du Conseil ou de documents sur des stratégies à court ou moyen terme complétant l'Accord, tout en laissant une certaine marge de manœuvre. Il est important que des dispositions guident les travaux de l'OIC mais il n'est pas nécessaire que tous les éléments figurent dans l'Accord. L'Accord est un texte juridique qui doit être ratifié par les Membres et des modifications importantes auraient des incidences juridiques. Il a également été suggéré que le Secrétariat apporte des éclaircissements sur les incidences juridiques des différentes approches de l'avenir de l'Accord et si des propositions comme l'introduction d'articles nouveaux sont considérées comme des amendements ou nécessitent une renégociation.

16. À l'issue de consultations et discussions supplémentaires en réunions de coordination, le Conseil a décidé d'établir un Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord. Notant que le texte anglais du projet de décision du Conseil devra être modifié pour se lire au présent de l'indicatif, il a décidé d'adopter la décision qui est jointe aux présentes Décisions¹. Le Conseil a également décidé de nommer M. Saint-Cyr Djikalou (Côte d'Ivoire) Président du Groupe de travail et M. Max Schnellmann (Suisse) Vice-Président, et il a pris note de la demande que les recommandations du Groupe de travail soient soumises suffisamment à l'avance pour que les Membres puissent les examiner avant qu'elles soient présentées au Conseil en mai 2007. Pour faciliter les discussions, il a également été suggéré que le Secrétariat incorpore les textes provisoires dans les documents appropriés. Le Conseil a noté que, pour faciliter les progrès, les recommandations du Groupe de travail se présenteraient sous forme de textes provisoires.

17. Le Directeur exécutif a déclaré qu'une réunion du Comité exécutif devait se tenir du 24 au 26 janvier 2007 et que, pour éviter des dépenses de voyage inutiles aux Membres, le Groupe de travail pourrait tenir sa première réunion au cours de la même semaine, si les Membres le souhaitent. Le Conseil a pris note de cette suggestion et a décidé que le Groupe de travail se réunirait les 22 et 23 janvier 2007 et, si nécessaire, le 26 janvier également. Des réunions supplémentaires pourront avoir lieu entre janvier et mai 2007, selon les besoins. Les dates des réunions dépendront des disponibilités des installations de conférence de l'Organisation qui sont maintenant régulièrement utilisées par des organisations extérieures. Le Conseil a noté que des discussions sur l'avenir de l'Accord pourraient également avoir lieu à des réunions régionales dans l'objectif de faire progresser les travaux, et qu'il serait utile que le Président du Groupe de travail soit représenté à de telles réunions.

Point 7 : Projets de mise en valeur du café approuvés par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB)

18. Le Chef des opérations a déclaré que le document EB-3904/06 Rev. 2 contenait un rapport sur les projets approuvés par le FCPB et que des rapports sur trois projets terminés ont été distribués. Il a présenté le document ICC-96-3 dans lequel figure un résumé analytique du rapport final du projet intitulé "Potentiel de diversification dans les pays exportateurs de café". Le rapport complet figure dans un cédérom distribué à la réunion, qui comprend également les observations des Membres formulées à l'atelier de mai 2006 organisé par le *Natural Resources Institute* (Agence d'exécution de projet). L'OIC a remercié le *Natural Resources Institute* et le FCPB pour avoir mené à bien ce projet.

19. Le Chef des opérations a également présenté les documents ED-1992/06 et ICC-96-4 qui contiennent respectivement les résumés analytiques d'une étude socioéconomique et du rapport technique final du projet intitulé "Amélioration de la qualité du café par la prévention

¹ Ultérieurement distribué sous la référence ICC-96-9.

de la formation de moisissures”. Le rapport technique final et le rapport de gestion final du projet ont été distribués sur cédérom à la réunion, avec l’outil de formation sur cédérom “Les bonnes pratiques agricoles et de production industrielle dans la filière du café” préparé par l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (AEP du projet). L’outil de formation existe en anglais, espagnol et français et contient plus de 11 000 fichiers intégrés, avec des justificatifs et des données générales. Les exposés clés sont groupés par sujets et contiennent des matériels numériques (y compris des documents, des photos, des bibliographies, des exercices et des liens) qui permettent aux utilisateurs d’adapter et de mettre en place du matériel de formation en fonction de leurs propres besoins et circonstances. On peut également accéder à cet outil dans les trois langues sur le site web <http://www.coffee-ota.org/>. L’OIC a remercié la FAO et le FCPB d’avoir mené à bien ce projet.

20. Le Chef des opérations a également présenté un résumé analytique d’un Guide du producteur figurant dans le document ICC-96-5. Ce guide a été préparé dans le cadre du projet intitulé “Renforcement des capacités commerciales, financières, gestionnaires et opérationnelles des petits producteurs/exportateurs de café au Mexique et au Nicaragua”, et la version finale du Guide sera distribuée en mai 2007. Enfin, il a déclaré que des rapports de situation sur les projets “Régénération pilote des plantations de café délaissées pour en faire des petites unités familiales de production en Angola” et “Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale au moyen de méthodes de transformation améliorées (Rwanda et Éthiopie)” figuraient dans les documents ICC-96-1 et ICC-96-2 respectivement.

21. Le Conseil a pris note de ces renseignements ainsi que des rapports et des matériels distribués à la réunion.

*Atelier FCPB/OIC sur l’examen des priorités
en matière de mise en valeur du café (27 septembre)*

22. Le représentant du FCPB a déclaré que son organisation était sensible aux contributions à l’atelier de tous les Membres. Il a souligné que le FCPB était à la recherche de raisons de financer plutôt que de rejeter des propositions. Au cours des débats sur ce point, le Conseil a noté que le rapport de l’atelier devrait tenir compte du fait que l’Organisation lançait une vaste discussion sur les priorités futures, particulièrement en ce qui concerne les projets et les procédures de soumission des projets. L’OIC devrait clairement préciser au FCPB que les observations et priorités formulées à l’atelier ne représentaient pas sa position finale et étaient susceptibles d’être modifiées, de façon qu’elle puisse avoir la possibilité de revenir sur ce sujet et informer le FCPB de son avis. On a fait valoir que le FCPB semblait avoir déjà préparé son plan d’action quinquennal ; toutefois, l’OIC était prête à y contribuer et souhaitait s’assurer que les préoccupations des Membres étaient prises en compte dans le plan.

23. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié Mme Josefa Sacko, Secrétaire Général de l'Organisation interafricaine du café (OIAF), d'avoir présidé l'atelier. Il a remercié le FCPB pour sa précieuse collaboration aux projets sur le café et a noté que les pays qui étaient représentés au Comité consultatif du FCPB devraient se coordonner avec leurs représentants pour s'assurer qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires sur les projets examinés par le Comité consultatif.

Point 8 : Programme des activités pour 2006/07

24. Le Conseil a noté que le Comité exécutif a examiné le programme des activités pour 2006/07 (document EB-3912/06 Rev. 1), qui a été révisé pour tenir compte des suggestions formulées par le Brésil à sa dernière réunion. Les coûts des activités sont incorporés dans le projet de budget administratif pour 2006/07. S'agissant des suggestions du Brésil ayant des incidences financières, des ressources devront être mobilisées auprès de sources extérieures, car le Comité des finances a déjà recommandé d'approuver le projet de budget administratif pour 2006/07 à sa réunion de juillet 2006. Le Comité exécutif a donc décidé de recommander au Conseil d'approuver ce document. Sur la recommandation du Comité exécutif, le Conseil a décidé d'approuver le programme des activités pour l'année caféière 2006/07, figurant dans le document EB-3912/06 Rev. 1.

Point 9 : Rapport du Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

25. M. Christian Rasch Topke, Président du CCSP pour 2006/07, a déclaré que le CCSP s'était réuni le 27 septembre 2006. S'agissant du café et la santé, il a entendu un rapport sur le programme *Positively Coffee*, concernant trois nouveaux sujets (le café et la socialisation, le cancer et la tension artérielle). Le site web *Positively Coffee* existe maintenant dans les quatre langues officielles de l'Organisation et reçoit un nombre croissant de visiteurs, et le sixième bulletin a été publié. Le CCSP a également noté que Les professions de la santé – Programme d'éducation au café était dans la dernière année d'un programme de trois ans et que les résultats enregistrés individuellement dans les pays étaient positifs. M. Darcy Lima, de l'Université fédérale de Rio de Janeiro, a présenté un rapport sur le programme Le café et la santé au Brésil, qui inclut des thèmes sur le café et le cœur, le café et le cerveau et le café au petit-déjeuner dans les écoles, et porte sur des sujets comme l'obésité, la dépression et l'alcoolisme et la drogue. Le CCSP a noté que l'initiative *Conexão Médica* formait les médecins par l'Internet et la télévision et M. Lima a mis à la disposition de la bibliothèque de l'OIC de nombreux documents sur des films pour que les Membres puissent les consulter.

26. Le CCSP a également entendu un rapport sur le Réseau international sur le génome du café (ICGN), notamment sur la question du lien entre gènes défectueux et café défectueux, la difficulté du financement, le fait qu'il existait 2000 gènes dans l'Arabica, et l'objectif de l'ICGN qui était d'améliorer la sélection des caféiers par des moyens naturels et non au

moyen d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Le CCSP a examiné plusieurs autres points dont la durabilité, la sécurité alimentaire, le contrat européen pour le café, le programme d'amélioration de la qualité du café et la question de l'harmonisation de la Résolution numéro 420 avec la table ISO des défauts du café vert, et les examinera plus avant à ses réunions futures. Enfin, le CCSP a pris note des changements dans sa composition y compris l'Association mexicaine de la chaîne de production du café qui remplace la Confédération mexicaine des producteurs de café en tant que représentante du groupe des Autres doux, et l'Institut hondurien du café (IHCAFE) qui remplace l'ORCECA en tant que suppléant pour le groupe des Autres doux.

27. Le Conseil a pris note de ce rapport et a remercié le CCSP de sa précieuse contribution aux travaux de l'OIC. Il a remercié M. Euan Paul pour la remarquable présidence du CCSP qu'il avait exercée et a souhaité la bienvenue à M. Christian Rasch Topke (ANACAFE), Président du CCSP pour l'année caféière 2006/07.

Point 10 : Services de données statistiques et économiques

Point 10.1 : Rapport du Président des Comité des statistiques

28. Le Président du Comité des statistiques, M. David Hallam, a déclaré que le Comité s'était réuni le 27 septembre. Le Comité a pris note du degré élevé de respect par les Membres du Règlement sur les statistiques. La conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été légèrement supérieure à 82% et légèrement inférieure à 99% pour les Membres importateurs. Plusieurs pays éprouvent encore des difficultés à respecter le Règlement et on étudie les moyens de remédier à cette situation. Conformément à la suggestion faite par le Comité des statistiques à sa dernière réunion, le Directeur exécutif a écrit aux pays qui respectent le Règlement sur les statistiques pour les inviter à partager leur expérience avec les pays qui le respectent peu. Il a été proposé à cette réunion qu'un manuel de bonnes pratiques en matière de fourniture de données soit préparé par les Membres exportateurs et que des ateliers pilotes soient organisés afin de permettre aux pays qui respectent le Règlement sur les statistiques de partager leur expérience avec les pays qui le respectent peu, voire pas, dans le cadre de moyens économiques de partage de l'information. Ces suggestions seront développées en fonction de deux régions ciblées : l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique latine.

29. Le Comité a été sensible à la coopération de la Fédération européenne du café (FEC) sur les stocks ; les résultats de l'enquête sur les stocks de la FEC sont périodiquement affichés sur le site web de la FEC. L'accord officiel des autorités des Membres importateurs sera demandé pour que l'OIC puisse considérer les données de la FEC comme officielles. Le Comité des statistiques a entendu un rapport sur les exportations de café biologique, qui indique une croissance rapide de ce secteur ; ce rapport comprenait des renseignements sur la valeur de ces exportations, conformément à la demande formulée par le Comité des

statistiques à sa dernière réunion. Les Membres ont été invités à fournir des rapports mensuels détaillés contenant les renseignements nécessaires et une demande sera communiquée à l'Allemagne et/ou la France, au Japon et aux États-Unis pour qu'ils communiquent leur prix de vente au détail du café biologique, pendant une période probatoire. Le Comité a examiné un rapport dans lequel figurent des données relatives aux importations de café soluble au titre de codes spécifiques du Système harmonisé. Il a recommandé que les séries historiques de l'OIC sur les importations de café soluble au titre de ces deux codes du Système harmonisé soient révisées pour tenir compte du fait que les produits classés sous ces deux codes contiennent 10% de café, les valeurs étant basées sur la valeur unitaire moyenne du café soluble de chaque origine. Le Comité des statistiques continuera de procéder au suivi des exportations de café vers des pays exportateurs, car ce commerce prend une importance croissante.

30. Enfin, le Comité des statistiques a examiné la question des priorités futures en matière de statistiques. Il a noté que dans leurs contributions sur l'avenir de l'Accord, les Membres reconnaissent l'importance des travaux de l'OIC pour faciliter la transparence du marché et la nécessité de disposer dans les délais voulus de statistiques précises ; il a suggéré d'élargir les statistiques pour inclure les tendances comme les marchés à créneaux. Les statistiques constituent une activité clé de l'Organisation et doivent être reconnues comme telles. Le Comité des statistiques a examiné des questions comme le volume d'information sur les pays, la gamme des variables, les prix et les marchés à créneaux, et il a pris note de l'importance de la qualité, de l'opportunité et de l'exactitude des données. Les données statistiques de l'OIC font l'objet d'améliorations continues. L'élargissement des séries de données actuelles aurait des implications financières et le Comité a décidé qu'il serait utile d'avoir des détails sur le coût de la fourniture de services statistiques pour qu'il puisse évaluer ce qui est réalisable. Il a noté l'importance des statistiques commerciales et des données sur les exportations ainsi que la nécessité de suivre les domaines comme la consommation dans les pays producteurs, le développement du commerce du café biologique et les autres tendances du marché. L'OIC devrait continuer de donner la priorité à la fourniture de données commerciales tout en l'intensifiant, sans négliger les autres domaines. Le Comité a considéré que les organisations du secteur privé avaient un rôle à jouer dans la fourniture d'information et il s'est félicité de la coopération engagée avec la FEC sur les stocks, exemple de collaboration qui devrait être plus fréquent. Enfin, le Comité a noté que la valeur des renseignements fournis par l'OIC était tributaire de celle des informations fournies par les Membres et il a souligné la nécessité d'obtenir dans les délais requis des informations exactes de la part des Membres afin de favoriser la transparence du marché.

31. Au cours des débats sur ce point, des délégués ont souligné l'importance de la transparence du marché et la nécessité pour les Membres de tout mettre en œuvre pour fournir à l'OIC des données, conformément aux dispositions de l'Accord en vigueur. Il est important de tenir compte de ce facteur à un moment de transition et de se rendre compte de l'importance des dispositions de l'Accord en vigueur relatives à la transparence du marché et

à l'information sur le marché. Le Conseil a noté que le Viet Nam avait déjà reçu une formation en matière de statistiques et souhaitait établir de bonnes relations avec le Comité des statistiques, et que l'OIC était prête à aider le Viet Nam dans la mesure du possible. Il a également noté que le Honduras avait mis en place un système d'information complet et une banque de données statistiques et souhaitait coopérer à des initiatives concernant la formation. En réponse à des questions sur la disponibilité de ressources et sur l'utilité des ateliers régionaux pour aider individuellement les pays, le Conseil a noté que la proposition d'ateliers était apparue comme un moyen économique de faire connaître les bonnes pratiques. Eu égard à la diversité des expériences des Membres, il est difficile de trouver une solution toute faite pour chaque pays. La proposition d'un manuel permettrait également de faire connaître les bonnes pratiques. La question financière est importante ; si l'OIC considère que les activités statistiques sont hautement prioritaires, la fourniture d'un financement à l'appui de ces activités devrait être examinée et une décision devrait être prise sur l'affectation ou non de fonds.

32. Le Conseil a pris note du rapport et des recommandations du Comité des statistiques et a demandé au Secrétariat d'élaborer une proposition sur des ressources financières destinées aux activités statistiques, qui sera examinée à la prochaine réunion du Comité exécutif et du Conseil.

Point 10.2 : Comité des statistiques pour 2006/07 et 2007/08

33. Le Conseil a également noté que le mandat des représentants actuels siégeant au Comité des statistiques expirait le 30 septembre 2006. Le mandat du Comité des statistiques (document EB-3833/02) stipule que le Conseil approuve les noms des représentants ou experts désignés par les Membres exportateurs et les Membres importateurs et par le Directeur exécutif (deux de chaque catégorie) pour les deux prochaines années caféières. Le Conseil a noté que le nom du représentant de la Colombie sera confirmé après la réunion car M. Andrés Valencia Pinzón, qui était précédemment le représentant de la Colombie au sein du Comité des statistiques, allait assumer de nouvelles fonctions. Le Conseil a décidé de reconduire les représentants suivants pour les années caféières 2006/07 et 2007/08 :

<i>Membres exportateurs :</i>	M. Alberto Duque Portugal (Brésil), Colombie (nom du représentant à confirmer)
<i>Membres importateurs :</i>	M. Rob Simmons (<i>LMC International Ltd</i> , Royaume-Uni), M. Neil Rosser (<i>Neumann Kaffee Gruppe</i> , Allemagne)
<i>Directeur exécutif :</i>	M. David Brooks (États-Unis d'Amérique), M. Corneille Tabalo (République démocratique du Congo)

Point 11 : Durabilité

34. Le représentant du Partenariat pour une caféiculture durable, M. Chris Wunderlich, a fait rapport sur la réunion du Comité directeur qui a eu lieu le 26 septembre 2006. Le rapport de cette réunion a ultérieurement été diffusé sous la référence ICC-96-8.

35. Le Directeur exécutif a déclaré que le CCSP avait reçu des rapports périodiques sur l'avancement des Codes communs pour la communauté du café (4C). Lorsque l'élaboration des Codes a commencé, il a été suggéré que l'OIC pourrait accueillir cette initiative. Les Codes ont ultérieurement été élaborés en collaboration avec des représentants des producteurs, des consommateurs et d'organisations non gouvernementales (ONG). Les statuts des Codes sont maintenant prêts et une réunion du Comité directeur des 4C aura lieu à Montreux (Suisse) du 4 au 6 octobre 2006 afin d'examiner une feuille de route d'institutionnalisation des 4C sous forme d'association, et de décider de l'emplacement du bureau et d'autres questions pratiques. Le Directeur exécutif a sollicité l'avis des Membres sur les relations futures entre l'OIC et les 4C et sur la question de savoir si l'OIC devrait continuer à suivre les travaux de cette initiative.

36. Au cours des débats sur cette question, des Membres exportateurs ont déclaré qu'ils avaient besoin de se consulter en réunion de coordination afin de décider de la ligne d'action la plus appropriée. On a fait valoir qu'aucune étude n'avait encore été entreprise par un organisme indépendant sur les avantages d'une mise en œuvre des Codes. Les Codes ont été élaborés en réponse à la crise des prix ; toutefois, il semble que le marché soit entré dans une période de reprise et qu'un examen complémentaire soit nécessaire.

37. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que la question des 4C serait examinée de nouveau après consultations entre les Membres exportateurs. Le Conseil a également pris note du document WP-Council No. 143/06 contenant la liste des documents de l'OIC sur la durabilité et une annexe sur d'autres initiatives concernant la durabilité.

Point 12 : Études et rapports

38. Le Secrétaire a déclaré que l'Article 36 de l'Accord dispose que le Directeur exécutif soumet périodiquement au Conseil un rapport sur la manière dont sont observées les dispositions de cet Article. Le document ICC-96-6 contient un rapport sur les réponses communiquées par le Burundi, le Costa Rica, le Japon, l'Allemagne et le Honduras en réponse à la demande du Directeur exécutif d'information sur les mesures prises par les Membres pour interdire la publicité et la vente, sous la dénomination de café, de produits contenant moins de l'équivalent de 95% de café vert comme matière première de base. S'agissant du rapport sur les effets des tarifs douaniers sur le commerce du café présenté au Conseil en mai 2006, le Secrétariat distribuera au Comité exécutif en janvier 2007 une version révisée de ce document. Enfin, le Secrétaire a informé le Conseil que, conformément

à la demande formulée par le Comité exécutif en janvier 2006, le Directeur exécutif était entré en contact avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour recenser des moyens d'inclure le café dans le mécanisme pour un développement propre et que des lettres avaient été échangées à ce sujet. L'OIC étudie actuellement avec la Colombie la possibilité d'engager un projet dans ce domaine, car la Convention-cadre des Nations Unies reconnaît une institution colombienne et le piégeage du carbone assuré par le café est bénéfique pour l'environnement. Le Conseil a pris note de ces renseignements ainsi que du document ICC-96-6 dans lequel figure un rapport sur le respect des dispositions de l'Article 36.

Point 13 : Questions phytosanitaires

39. Le Chef des opérations a déclaré que, s'agissant des pesticides, le Règlement de la Commission No. 396/2005, modifiant la Directive du Conseil 91/414/EEC a été publié dans le Journal Officiel de l'Union européenne en mars 2005. L'Union européenne examine la question de l'harmonisation des limites maximales des résidus (LMR) et le café est l'un des produits auxquels un règlement harmonisé s'appliquerait. Le Président du CCSP a souligné au Comité exécutif et au Conseil en janvier et mai 2006 l'importance de l'envoi d'information sur les LMR de pesticides dans les produits alimentaires d'origine végétale et animale et le Directeur exécutif a ensuite invité les Membres à fournir ces données avant le 30 août 2006 (voir les documents ED-1984/06 et ED-1991/06 et sa révision) ; toutefois, aucune réponse n'a été reçue. Pour pouvoir engager des discussions et participer au processus d'attribution d'une LMR, le CCSP a besoin de la liste des pesticides employés. Si aucun renseignement n'est communiqué, l'Union européenne pourrait décider de rejeter certains pesticides.

40. En ce qui concerne l'Ochratoxine A (OTA), le Chef des opérations a déclaré que des Membres exportateurs avaient fait une déclaration sur l'OTA en janvier 2006 (document EB-3909/06) priant instamment l'Union européenne de rejeter toute limite pour le café vert, qui porterait préjudice aux producteurs. En mai, le Président du CCSP a informé le Conseil à sa dernière session qu'il était officieusement entendu que le groupe de l'Autorité européenne de sécurité des aliments qui s'occupait de la question de l'OTA pour déterminer si elle devait être classée comme génotoxique, avait conclu que l'OTA n'était pas génotoxique. Dans ce cas, il est improbable que le café vert soit inclus dans un règlement sur les LMR. La question devait être examinée par le Groupe de travail de la Direction générale de la santé et protection des consommateurs pendant l'été, le café vert et autres produits à base de café étant considérés avec d'autres produits alimentaires à la lumière des données les plus récentes. Le représentant de l'Union européenne fera de nouveau rapport à la prochaine réunion.

41. Le Conseil a pris note de ces renseignements ainsi que d'un appel supplémentaire du Président du CCSP lancé aux Membres pour qu'ils fournissent une liste des pesticides employés dans leur pays. Un document contenant un exposé de la Direction générale de la

santé et protection des consommateurs sur le Règlement de la CE No. 396/2005 relatif aux LMR a été mis à disposition de la session du Conseil (le texte peut être obtenu sur demande auprès du Secrétariat). Le cadre juridique fait l'objet d'un examen par l'Union européenne car il existe actuellement quatre directives différentes, chacune comportant des dispositions différentes pour les mêmes problèmes et des listes complexes de LMR pour le niveau national et le niveau communautaire ; une harmonisation s'impose. Cette question sera examinée de nouveau à la prochaine réunion lorsque le représentant de l'Union européenne apportera des éclaircissements complémentaires.

42. Au cours des débats sur ce point, le Conseil a noté qu'une entreprise de café avait effectué d'importantes recherches sur les pesticides pendant plusieurs années. On avait trouvé des traces de contamination dans seulement cinq lots sur 7 000 et cette contamination provenait des produits chimiques employés dans les entrepôts plutôt que de ceux employés dans la caféiculture. Une étude entreprise au Guatemala a également montré que les risques semblaient dus aux pesticides employés par des maillons ultérieurs de la chaîne comme le transport, l'entreposage et la mise en conteneurs. Le Guatemala procède actuellement au suivi des exportations vers toutes les destinations et serait désireux de partager son expérience avec les Membres à la prochaine réunion. On a souligné qu'il était nécessaire d'adopter une approche rationnelle et que les mesures prises soient proportionnelles aux risques en jeu. Les pays producteurs sont résolus à prendre des mesures pour répondre à celles prises dans les pays importateurs et à évaluer les risques mais du matériel coûteux est nécessaire. D'autres organisations devraient aider les pays producteurs à résoudre cette question de façon telle à ne pas nuire à leurs économies. Il s'agit de problèmes complexes et l'OIC devrait diffuser de l'information et favoriser le dialogue sur ces sujets. Toute norme devrait être conforme aux prescriptions du Codex Alimentarius. Il serait utile que l'OIC coopère avec le Codex sur cette question. Il serait également utile qu'un séminaire ou un échange d'idées soit organisé afin de faciliter la discussion et la compréhension de ces problèmes. Les pays producteurs ne sont pas opposés à des normes dans la mesure où celles-ci n'ont pas pour objectif de limiter l'accès aux marchés des pays consommateurs.

43. Eu égard à la prochaine réglementation de l'Union européenne, le Président a demandé au Secrétariat d'envisager un programme d'action sur les pesticides. Il a également été suggéré qu'à la lumière de faits nouveaux comme la législation américaine sur le bioterrorisme, les modifications de la législation japonaise sur la sécurité alimentaire, les règlements de l'Union européenne sur l'importation de produits alimentaires et l'accroissement de la responsabilité des pays producteurs en matière de sécurité alimentaire, il serait utile que l'OIC résume les prescriptions législatives des pays consommateurs, comme cela a été fait pour les normes de qualité. L'OIC devrait également examiner les diverses mesures en vigueur dans les pays importateurs et évaluer ce qui était fait dans les pays producteurs pour éviter les risques.

44. Le Conseil a noté que le Secrétariat préparerait un document récapitulatif des législations des pays consommateurs, et procéderait au suivi des autres suggestions. Les questions phytosanitaires seront examinées de nouveau à la prochaine réunion.

Point 14 : Coopération avec d'autres organisations

45. Le Directeur exécutif a déclaré qu'il avait pris contact avec le nouveau Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de lui confirmer le souhait de l'OIC d'établir une coopération entre les deux organisations et de lui communiquer des renseignements sur les projets et autres activités. En ce qui concerne l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et conformément à ce qui avait déjà été signalé, l'OIC est en contact avec le Secrétariat de l'OMC au sujet de l'octroi du statut d'observateur aux réunions du Comité sur le commerce et le développement. L'OIC pourrait assister à ces réunions lorsque le Comité examine des questions concernant les produits de base.

21^e Conférence de l'ASIC (11 - 15 septembre 2006)

46. Le Directeur exécutif a fait rapport sur sa participation à la récente 21^e Conférence de l'Association scientifique internationale du café (ASIC) qui a eu lieu à Montpellier (France). Il s'est félicité des travaux de l'Association et de sa contribution à une meilleure connaissance du café et de ses divers aspects. Il a ensuite invité M. Maurice Blanc, Secrétaire administratif de l'ASIC, à faire un exposé sur la Conférence. M. Blanc a déclaré que plus de 350 scientifiques de 33 pays avaient assisté à cette Conférence et que quelque 250 communications scientifiques sur différents aspects de la recherche sur le café avaient été reçues. La Conférence a inclus notamment un atelier spécial sur le café et la santé, destiné à fournir des informations sur les données les plus récentes concernant les bienfaits de la consommation du café, et à échanger des vues avec des experts. L'ASIC met en place un réseau mondial de recherche sur le café qui sera une plateforme visant à faciliter les échanges d'information entre les institutions de recherche sur le café au niveau mondial ; elle entretient également un réseau d'experts sur la science caféière, en collaboration avec le "Guide de l'exportateur de café" du Centre du commerce international. La prochaine conférence aura lieu à Campinas (Brésil), du 14 au 18 septembre 2008 et tous les Membres sont invités à y participer. Le texte de l'exposé de M. Blanc est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

47. En ce qui concerne les résultats présentés à la Conférence et pouvant intéresser particulièrement les Membres, le Conseil a noté que ceux-ci comprenaient le risque de propagation de la trachéomycose et la nécessité de lutter contre celle-ci ; les travaux sur l'identification des gènes liés à la qualité du café ; et l'importance du processus de séchage et des techniques de séchage pour assurer la qualité. En ce qui concerne les renseignements sur les pesticides, le Conseil a noté qu'aucun document spécifique sur ce sujet n'avait été soumis à la Conférence cette année. L'ASIC a déposé une demande d'octroi de statut d'ONG auprès

du Codex Alimentarius, ce qui lui permettrait de contribuer aux discussions sur les règlements sur les pesticides au sein de cet organe. En réponse à des suggestions qu'il serait très utile d'envisager un renforcement de la coopération entre l'ASIC et l'OIC, le Directeur exécutif a proposé que des moyens plus permanents de collaboration entre l'OIC et des organismes scientifiques, comme la création d'une unité scientifique ou la diffusion d'informations scientifiques, soient envisagés dans le cadre des discussions sur l'avenir de l'Accord. Le Conseil a pris note de ces renseignements et s'est félicité des très importants travaux de l'ASIC.

Point 15 : Comité de promotion

48. Le Conseil a noté que le Comité de promotion s'était réuni le 26 septembre 2006 et qu'un rapport serait distribué après la réunion, la composition du Comité et du Conseil étant la même. À l'issue de la réunion du Comité de promotion, les représentants des Membres exportateurs ont eu une réunion de coordination pour examiner une proposition du Brésil figurant dans le document WP-Promotion No. 8/06. La proposition porte sur la création d'un réseau OIC de promotion de la consommation du café, faisant fond sur les connaissances acquises et réunissant des participants de l'industrie mondiale du café pour qu'ils travaillent en coopération à des moyens d'augmenter la consommation de café sur tous les marchés. À cette réunion, les Membres exportateurs ont décidé d'autoriser en principe le Directeur exécutif à utiliser une somme ne dépassant pas 120 000 dollars EU, à partir du Fonds de promotion, pour recruter des entreprises spécialisées qui mettront en place un réseau OIC de promotion de la consommation du café ; tel que décrit dans le document WP-Promotion No. 8/06. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que, sur l'autorisation des Membres exportateurs, le Directeur exécutif inviterait les consultants à soumettre une proposition officielle détaillée et organiserait une réunion du Groupe directeur de la promotion au plus tard en janvier 2007, qui examinerait cette proposition.

49. Le Conseil a également noté qu'à l'issue de consultations, les Membres exportateurs et les Membres importateurs ont décidé de reconduire leurs représentants siégeant au Groupe directeur de la promotion, pour les deux prochaines années caféières. Le Groupe sera donc composé des représentants suivants pour 2006/07 et 2007/08 :

Groupe directeur de la promotion (2006/07 et 2007/08)

Président :	Directeur exécutif
Membres exportateurs :	Bésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Indonésie
Membres importateurs :	France, Italie, Japon, Royaume-Uni
CCSP :	Président et Vice-Président
Comité de promotion :	Président et Vice-Président
OIC :	Directeur exécutif

Point 16 : Politiques nationales en matière de café

50. Le Conseil a noté qu'un rapport sur l'examen de la question des Organismes internationaux de produits par l'Union européenne serait présenté à une réunion future et qu'aucune demande de rapport sur des politiques nationales en matière de café n'avait été faite à la présente réunion.

Point 17 : Questions financières et administratives

Point 17.1 : Projet de budget administratif pour l'exercice 2006/07

51. Le Vice-Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité des finances avait décidé de recommander l'approbation du projet de budget administratif (à condition que la question des langues soit soulevée au sein du Comité exécutif et du Conseil). Le Comité exécutif a donc décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet de budget administratif pour 2006/07 figurant dans le document WP-Board No. 997/06². Sur la base de dépenses totales de £ 2 775 000 et de recettes de sources extérieures estimées à £ 245 000, la cotisation par voix s'établirait à £ 1 265 pour 2006/07, soit une augmentation de 3,18% par rapport à l'exercice 2005/06.

52. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver le projet de budget administratif pour 2006/07 figurant dans le document WP-Board No. 997/06. Il a également pris note de la demande que le Directeur exécutif fasse des efforts supplémentaires pour réduire les dépenses et augmenter les recettes.

Point 17.2 : Contributions impayées/paiement des arriérés

53. Le Vice-Président du Comité exécutif a déclaré que le Président du Comité des finances avait présenté un projet de recommandation sur une politique générale en matière d'arriérés, élaboré par le Comité des finances à la demande du Comité exécutif (voir le document WD-Board No. 33/06 qui a été diffusé à la réunion). S'agissant des pays ayant des arriérés, le Comité exécutif a noté que la République démocratique du Congo et le Nicaragua avaient assuré le Directeur exécutif qu'ils s'efforçaient de résoudre cette question, et que l'Ouganda avait soumis un calendrier de paiements de ses arriérés sur une période de trois ans. Le Comité exécutif a ensuite discuté du projet de politique générale. Plusieurs délégués ont estimé qu'elle pénaliserait les pays les plus pauvres touchés par des conditions socioéconomiques défavorables et pourrait entraîner des retards importants dans la mise en œuvre de projets. En outre, en cas d'arriérés, l'Accord ne prévoyait que la suspension des droits de vote. D'autres délégués ont noté qu'il était nécessaire de s'assurer que la situation

² Ultérieurement distribué sous la référence EB-3919/06.

financière de l'OIC était saine. Les Membres ont des obligations et des droits et la situation actuelle n'est pas équitable pour les pays qui s'acquittent de leurs obligations en dépit de difficultés. Il a été suggéré de revoir le libellé de la politique générale, par exemple pour allonger la période ou se montrer compréhensif à l'égard des pays qui ont des arriérés mais ont soumis un calendrier de remboursement. Le Comité exécutif a noté que les Membres exportateurs examineraient cette question en réunions de coordination, car la politique générale avait des implications pour leurs Membres en particulier.

54. Le Conseil a pris note de ce rapport. Il a noté que les Membres exportateurs avaient eu des discussions complémentaires sur la question des contributions impayées en réunions de coordination. Les Membres exportateurs ont noté que l'Accord n'avait pas pour objectif de pénaliser les pays ayant des arriérés et que les finances de l'OIC n'étaient pas en crise. L'Article 25 dispose qu'en dehors d'une suspension des droits de vote, les Membres ne sont privés d'aucun des autres droits que leur confère l'Accord, ni relevés d'aucunes des obligations que celui-ci leur impose, sauf décision prise par le Conseil à la majorité répartie des deux tiers des voix. Les arriérés ne sont pas fréquents et sont souvent dus à des cas de force majeure. Ils ne sont pas la marque d'un manque d'engagement à l'égard de l'OIC dans la mesure où les pays producteurs prennent sérieusement leurs responsabilités financières. Les Membres exportateurs ont également noté que plusieurs pays avaient fait part de leur intention de rééchelonner le paiement de leurs arriérés et ont été sensibles à leurs efforts. Les Membres exportateurs ont décidé de recommander que le Directeur exécutif maintienne le contact avec ces pays et se montre compréhensif à l'égard des propositions de rééchelonnement des arriérés. Le Secrétariat devrait examiner le calcul des arriérés de contributions avec les pays concernés car, dans certains cas, ces arriérés peuvent être dus à des bouleversements politiques et les sommes dues pourraient ne pas être considérées comme reflétant de façon précise l'activité économique. Le Secrétariat devrait se ménager une marge de manœuvre sur cette question. Le Directeur exécutif devrait accueillir favorablement les mesures positives prises par les pays pour rééchelonner leurs arriérés, ce qui encouragerait d'autres pays à faire de même.

55. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que le Panama, qui avait récemment adhéré de nouveau à l'OIC, avait des arriérés de contributions au titre d'exercices antérieurs mais s'efforçait de les régler. Il a décidé que, pour le moment, les droits de vote du Panama devraient être rétablis mais que cette question devrait être gardée à l'étude pour la prochaine réunion. En ce qui concerne le Nigéria, le Conseil a noté que ce pays n'avait pas payé ses cotisations pour 2005/06 car, bien que la mise en recouvrement et les rappels ultérieurs aient été envoyés au Haut Commissariat du Nigéria, aucun de ces documents n'avaient été communiqués à la capitale pour paiement. Le Conseil a noté que les droits de vote du Nigéria seraient rétablis dès que le paiement aura été effectué et il a également noté qu'à l'avenir, le Secrétariat enverrait une copie de la mise en recouvrement des cotisations à la capitale de ce pays.

Point 17.3 : Autres questions financières et administratives

56. Le Vice-Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait pris note du rapport sur l'état des finances figurant dans le document WP-Board No. 1016/06. Il a également noté que le Directeur exécutif proposait de nommer le Cabinet *MRI Moores Rowland*, vérificateur agréé des comptes de l'OIC pour l'exercice 2006/07. Enfin, le Comité a noté que les représentants des producteurs et des consommateurs informeraient le Président du Comité exécutif du nom de leurs représentants au sein du Comité des finances pour 2006/07 et 2007/08 et a remercié M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée) d'avoir assuré une présidence dynamique du Comité.

57. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a également remercié M. Wheeler de sa précieuse contribution en tant que Président du Comité des finances. Il a noté que les représentants siégeant au Comité des finances pour 2006/07 et 2007/2008 avaient été confirmés par les représentants des Membres producteurs et des Membres consommateurs :

Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Papouasie-Nouvelle-Guinée

Membres importateurs : CE - Espagne, Japon, Suisse, États-Unis d'Amérique

Point 18 : Élections pour l'année caféière 2006/07

Point 18.1 : Président et Vice-Présidents du Conseil

58. Conformément aux procédures établies à l'Article 11 de l'Accord, le Conseil a élu le Bureau du Conseil ci-après pour l'année caféière 2006/07 :

Président : M. Mauro Orefice (CE – Italie)

Premier Vice-Président : M. Hiroshi Aimoto (Japon)

Deuxième Vice-Président : M. G.V. Krishna Rau (Inde)

Troisième Vice-Président : M. Dewa Sastrawan (Indonésie)

Point 18.2 : Comité exécutif

59. Conformément aux procédures établies à l'Article 18 de l'Accord, les Membres ci-après ont été élus pour siéger au Comité exécutif pendant l'année caféière 2006/07. Ces Membres ont été invités à communiquer au Secrétariat les noms de leurs représentants au Comité exécutif et de leurs suppléants ou conseillers, conformément aux dispositions de la règle 4 du Règlement de l'Organisation. Le Conseil a également noté qu'aux sessions futures du Conseil, les pays devront procéder à une coordination de groupes avant les élections, assurer qu'ils sont conscients de l'ordre de rotation des sièges au sein du Comité exécutif et éviter de changer leurs nominations.

Membres exportateurs

Brésil, 282 voix	(représentant le Brésil)
Viet Nam, 145 voix	(représentant le Viet Nam)
Colombie, 114 voix	(représentant la Colombie)
Inde, 102 voix	(représentant l'Inde et l'Indonésie)
Mexique, 96 voix	(représentant Cuba, l'Équateur, le Guatemala et le Mexique)
Costa Rica, 83 voix	(représentant le Costa Rica, la République dominicaine, El Salvador et le Honduras)
Angola, 74 voix	(représentant l'Angola, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana et le Togo)
Rwanda, 70 voix	(représentant le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda et la Tanzanie)

60. Les Membres suivants n'ont pas attribué leurs voix : Bolivie (6 voix), Jamaïque (5 voix) et le Panama (6 voix). Les Membres suivants étaient absents : Thaïlande (10 voix) et Venezuela (7 voix). Les droits de vote des Membres suivants sont suspendus : Bénin, Congo (République démocratique du), Congo (République du), Guinée, Haïti, Madagascar, Malawi, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, République centrafricaine, Zambie et Zimbabwe.

Membres importateurs

Communauté européenne, 675 voix (représentant la Communauté européenne) :

Communauté européenne³

Allemagne

Belgique

Espagne

Italie

États-Unis d'Amérique, 222 voix (représentant les États-Unis d'Amérique)

Japon, 74 voix (représentant le Japon)

Suisse, 17 voix (représentant la Suisse)

61. Le Membre suivant était absent : Norvège (12 voix).

Point 18.3 : Président et Vice-Président du Comité exécutif

62. Conformément aux procédures établies à l'Article 17 de l'Accord, le Conseil a élu le Bureau du Comité exécutif ci-après pour l'année caféière 2006/07 :

³ La Communauté européenne vote pour tous les Membres individuels siégeant au Comité et représente tous les autres Membres de la Communauté.

Président : M. José Angel López Camposeco (Guatemala)

Vice-Président : M. Ivan Romero Nasser (Honduras)

Point 19 : Questions diverses

Paradoxe du café

63. Le Directeur exécutif a présenté la version espagnole du “Paradoxe du café” de M. Stefano Ponte, intervenant à la 2^e Conférence mondiale du Café. La Fédération nationale des caféiculteurs de Colombie et l’OIC ont collaboré à la publication de la version espagnole et un exemplaire a été distribué à chaque délégation présente à la réunion. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que des exemplaires supplémentaires en espagnol et en anglais pouvaient être achetés auprès de la bibliothèque de l’OIC (courriel : info@ico.org).

Point 20 : Prochaines réunions

64. Le Conseil a noté que sa prochaine session aurait lieu au siège de l’Organisation à Londres du 21 au 25 mai 2007 et a également noté que, conformément à la décision prise au titre du point 6, le Groupe de travail sur l’avenir de l’Accord tiendrait sa première réunion les 22 et 23 janvier 2007, avant la réunion du Comité exécutif du 24 au 26 janvier, et qu’il se réunirait également le 26 janvier, si cela était nécessaire.



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC 96-9

10 octobre 2006
Original : anglais

F

Conseil international du Café
Quatre-vingt-seizième session
25 – 29 septembre 2006
Londres, Angleterre

Décision du Conseil

**Établissement d'un groupe de travail sur l'avenir de
l'Accord international sur le Café**

1. Afin de faciliter le processus permettant de déterminer l'avenir de l'Accord international sur le Café, le Conseil international du Café décide d'établir un Groupe de travail chargé d'examiner l'Accord en vigueur et les propositions soumises par les Membres, ou par d'autres parties invitées, et de faire des recommandations au Conseil.
2. Le Groupe de travail est ouvert à tous les Membres et élabore son propre règlement intérieur.
3. Le Conseil international du Café désigne un président et un vice-président.
4. Le Groupe de travail tient sa première réunion le plus rapidement possible, dans l'objectif de présenter ses recommandations au Conseil à sa session de mai 2007.
5. Le Groupe de travail se réunit normalement au siège de l'Organisation, dans la mesure du possible durant la période des réunions ordinaires du Conseil et/ou du Comité exécutif, et entre ces réunions s'il le décide.